



ECOLE "ESCALADE SPORTIVE"

FICHE TECHNIQUE 2017-2018

Module "Découverte Automne Samedis"

1 OBJET DU MODULE

Vous avez plus de 18 ans, vous ne connaissez pas l'escalade ou vous êtes débutant. Vous voulez démarrer sur de bonnes bases techniques, être bien conseillé. L'objectif en fin de module est d'obtenir un niveau 5a en escalade. Vous pourrez ensuite suivre le module école d'escalade Progression Automne-hiver.

2 SEANCES/LIEU /ÉQUIPEMENT

Les séances se déroulent en salle d'escalade équipée, en parties théoriques et pratiques.

Un module de 3 séances de 3 heures les **samedis** de 14h00 à 17h00 (les 21+28 octobre et 4 novembre 2017).

Les séances ont lieu à Espace Vertical III (ZAC Bouchayer Viallet) 22, rue Victor Lastella 38000 Grenoble.

Coté pratique : mise à disposition de casiers individuels de rangement (prévoir ou acheter petit cadenas à l'accueil), boissons, sanitaires et douches disponibles.

Accès Espace vertical 3 : Tram ligne A arrêt "Berriat-le Magasin"/Tram ligne C arrêt "Vallier-Catane"/ Bus Ligne C5 arrêt "Cémoi".

Matériel individuel à apporter (ou louer sur place) :

- Tenue de sport.
- baudrier (indispensable).
- chaussons d'escalade (à défaut chaussures de sport).
- matériel d'assurage (peut être prêté : voir avec le cadre).

3 INSCRIPTIONS/TARIF

Inscriptions et renseignements :

escalade-sportive@gemsa.fr avant le 21 septembre 2017, pour les retardataires écrire l'@ courriel ci-dessus.

Il faut être adhérent GEMSA et avoir souscrit une assurance.

Contribution :

70€ le module de 3 séances, à payer à l'inscription par 2 chèques dont l'un de 25 € d'arrhes.

Il est possible de payer par virement demander le RIB.

Indiquer au dos du chèque (ou sur le virement) la référence du stage « EDV04 ».

Les chèques sont à libeller à l'ordre de GEMSA.

Les arrhes, par définition, sont non-remboursables. Elles sont encaissables dès le versement. Reste le solde à payer.

En cas de désistement :

Jusqu'à la date limite d'inscription figurant sur la fiche technique, le solde fera l'objet d'un avoir sur fourniture d'un certificat médical.

Après la date limite d'inscription, le solde n'est pas remboursable. Si un remplaçant effectue l'intégralité du stage, le solde fera l'objet d'un avoir.

Le solde est encaissable une semaine avant la date de début du stage.

Accès à Espace Vertical :

En sus selon tarif préférentiel (Tarif GEMSA -> réduction de 15% sur 10 séances, trimestre ou année).

Présenter votre carte du club ou votre licence FFME.

Promotions éventuelles en Septembre et Décembre de chaque année, étalement mensuel (se renseigner à l'accueil).

Effectif :

Le nombre de places est limité pour un module efficace.

Le minimum étant de 4 et le maximum de 6 personnes.

Inscrivez-vous au plus tôt.